



Exemples de solutions et de bonnes pratiques : la commune de Bussigny

Patricia Spack Isenrich, syndique de Bussigny

La présentation a pour thème « Exemples de solutions et de bonnes pratiques » pour la commune de Bussigny en lien avec le logement.

En introduction, la présentation retrace brièvement l'évolution de la région depuis le début des années 2000, marquée par un développement industriel initial important et une explosion de la société de consommation, entraînant des conséquences telles que le chaos routier et urbanistique, ainsi qu'une augmentation de la pollution de l'air et du bruit.

En réponse à ces défis, la création du SDOL (Stratégie et Développement de l'Ouest Lausannois) en 2003 a été un tournant majeur, avec une meilleure synergie entre les différentes communes de l'Ouest lausannois afin de définir une vision de l'aménagement urbain à long terme. La présentation aborde également la pénurie de logements dans le canton de Vaud, particulièrement dans le district de l'Ouest lausannois, et les efforts déployés pour y remédier, notamment par la création d'une plateforme logement réunissant divers acteurs communaux, cantonaux et fédéraux, ou l'introduction d'un quota minimum de logements d'utilité publique (LUP) dans les nouveaux plans d'affectation.

La commune a lancé une étude en 2022, en vue de dresser un diagnostic du logement sur son territoire, analyser les besoins et permettre de proposer différentes mesures en lien avec le logement.

Depuis lors, des mesures concrètes ont été prises, telles que l'acquisition d'un immeuble pour créer des logements d'utilité publique, ou d'autres biens immobiliers affectés à du logement. La commune est également en discussion avec le canton pour créer avec lui des LUP sur des parcelles dont il est propriétaire. La commune a également créé, avec les autres communes de l'Ouest lausannois une cellule logement au sein de cette même région d'action sociale, que le canton finance désormais par moitié au vu de son efficacité à lutter contre les expulsions. Enfin, la commune envisage de mettre en place des règles d'attribution des logements LUP par la création d'un règlement à valider par le Conseil communal.